

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

Convocation : 06/02/2023

Présents : 10/15

Votants : 10/15

Le treize février deux mil vingt-trois, 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	P	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	A	M. Alexandre PAULMIER	A
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

Absentes : MME CORNU Pauline – M. LAINE Dominique - MME LETAILLEUR Lucie – MME PIMENTA Christin
– M. PAULMIER Alexandre.

M. LEUSIERE Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE (délibération)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du Plan de Sobriété Energétique, il conviendrait de réduire les plages d'éclairage de l'éclairage public comme suite :

- . **Le soir** : extinction à 23 h (voir possibilité réduction intensité éclairage 50 % entre 22 h et 23 h).
- . **Le matin** : allumage à 6 h 30.
- . Réduction de l'intensité éclairage rue du Stade.

Le Conseil Municipal, souhaiterait qu'il soit procédé à une expertise de la puissance consommé sur chacune des 13 armoires, de façon à réduire si besoin les puissances souscrites.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte de confier au service compétent de la CCCA la mise en œuvre des mesures proposées.

ECHOS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des principales décisions intervenues lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2022.

ACQUISITION MAISON « BLOQUET » (délibération)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé, par délibération en date du 12 décembre 2022, l'acquisition de la propriété BLOQUET, pour un montant de 100 000 €.

Cette acquisition devait permettre de prélever les surfaces nécessaires à l'aménagement du terrain municipal.

Afin d'assurer le financement de cette opération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE : de solliciter près d'un organisme financier un prêt à court terme d'un montant de 100 000 €, qui sera remboursé dès la vente de la propriété.

VENTE PROPRIETE « BLOQUET » (délibération)

Dans le cadre de l'aménagement du terrain communal, la commune a acquis une propriété sise 446 rue de la Mer, comprenant une pièce principale avec cuisine, deux chambres, une salle de douche, water-closet. Chauffage électrique, eau, électricité, bac dégraisseur. Une partie d'une superficie totale de 1 270 m² sera intégré à la circulation de la résidence future.

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition de cette propriété est rendue nécessaire pour l'aménagement du terrain communal, en vue de la création d'une résidence.

Il rappelle que par décision en date du 31 mars 2022, le Conseil Municipal avait décidé de revendre au plus vite cette propriété pour un prix de 90 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE : Monsieur le Maire à vendre ladite propriété selon la procédure de gré à gré, et,

CHARGE : Monsieur le Maire de confier le bornage du terrain à GE360, d'organiser la publicité, la vente au prix de 90 000 €, conformément à la décision du Conseil Municipal du 31 mars 2022, et de signer l'ensemble des actes s'y rapportant.

FÊTES ET CÉRÉMONIES (délibération)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents, autorise Monsieur le Maire à régler toutes dépenses relatives à l'organisation des fêtes et cérémonies, et notamment :

- Fête de la Saint-Martin
- Fête des mères
- Vœux du maire
- Enfants de la commune (arbre de Noël, pâques)
- Commémoration « mémoire-souvenir »
- Cadeaux mariages - noces d'or et diamant
- Opération un arbre une vie
- Fête du lin visite du village
- Médailles du travail, départ en retraite
- Repas du CCAS, repas des anciens

AVANCE SIVOSS DES CASTELS (délibération)

Vu la demande présentée par le SIVOSS des CASTELS, le Conseil Municipal, décide de verser au SIVOSS des CASTELS une avance de 20 000 € au titre de la participation des frais de fonctionnement.

RÉORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES

Pour 2023, afin de répondre au mieux aux demandes, les services techniques de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre se réorganisent.

Dans le cadre de travaux relatifs à la voirie, l'électrification, la signalisation verticale et/ou horizontale et la lutte contre les inondations, chaque commune aura un interlocuteur dédié.

La commune d'ANGIENS fait partie du secteur EST.

CAMPAGNE GENDARMERIE

En raison de l'augmentation de la menace dans le domaine des attaques et des attaques cyber dans le département, la gendarmerie propose un pré-diagnostic de la commune sous forme d'une formation de 2 à 3 heures en présence d'élus, et de représentant informatique.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter le concours de la gendarmerie.

ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE DES ELUS PAR LE GENDARME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la compagnie de gendarmerie a informé les communes de la mise à disposition de la version 2 de l'application GEND'élus qui est sur les plateformes « app store », et « google Play Store ». Elle vise à améliorer l'accompagnement dans les problématiques du quotidien, et permet de faciliter le dialogue avec les services de la gendarmerie.

RENOUVELLEMENT PARTICIPATION DU DEPARTEMENT

Le département proposera lors de sa séance du 23 mars prochain, la reconduction du taux de base de 30 % pour les subventions aux communes et groupements de communes.

PROJET EOLIEN (délibération)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation de 4 éoliennes, par la société Parc Eolien du bois Désiré qui fait l'objet d'une enquête publique du 6 février au 21 février dernier.

Après discussion, le Conseil Municipal, considérant :

- que ces 4 éoliennes s'ajoutent aux 5 éoliennes déjà installées,
- que ces nouvelles éoliennes viendront aggraver les nuisances sonores,
- qu'elles dégraderont davantage le paysage, notamment par le balisage d'éclairage nocturne,
- qu'elles dégraderont encore la valeur marchande des propriétés lors de leur revente,
- que le territoire de la CCCA offre une diversité de production d'énergie,

émet à la majorité des membres présents, un avis défavorable au projet éolien du Bois désiré (4 pour, 5 contre, 1 abstention).

VIRGINIE GUÉDIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation de Virginie Guédin.

Depuis le 13 février 2023, Virginie Guédin est autorisée à reprendre son travail sous réserve d'un aménagement de son poste de travail.

Il convient de rappeler que Virginie Guédin bénéficie d'un contrat de travail à raison de 12 h par semaine.

Dernière minute : Virginie Guédin adresse une prescription médicale, l'autorisant à reprendre son travail à mi-temps thérapeutique pour une durée de 3 mois.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 heures.